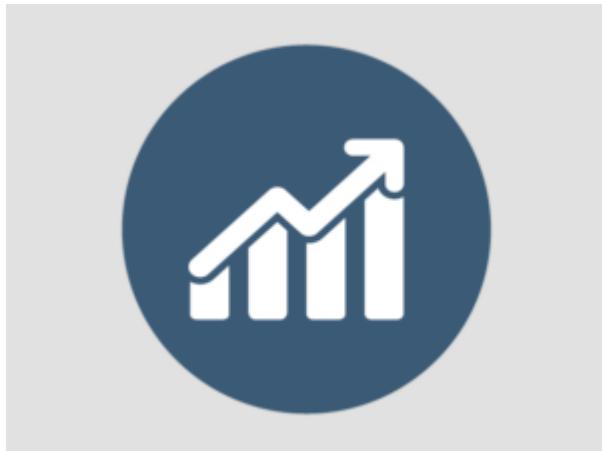


Lead – Protect Yourself from Lead Exposure Stats and Facts – French



FAITS

1. **Inhalation Pendant le Travail** : le découpage, le ponçage ou la démolition de surfaces peintes au plomb peuvent libérer des poussières de plomb en suspension dans l'air que les travailleurs inhalent pendant les travaux de rénovation ou les tâches industrielles.
2. **Transfert Main-Bouche** : la manipulation de matériaux contenant du plomb sans gants ou le fait de manger/boire pendant le travail peut entraîner l'ingestion accidentelle de particules toxiques.
3. **Vêtements Contaminés** : le fait de rentrer chez soi avec ses vêtements de travail sans les changer ou les laver séparément peut exposer les membres de la famille à la poussière de plomb.
4. **Protection Respiratoire Inadéquate** : le fait de ne pas utiliser de respirateurs homologués lors de travaux de démolition, de peinture ou de recyclage de batteries permet aux particules de plomb d'être inhalées directement.
5. **Ventilation Inadéquate** : effectuer des tâches liées au plomb dans des espaces clos sans système d'évacuation ou de filtration approprié augmente les concentrations dans l'air.
6. **Mauvais Entretien** : ne pas nettoyer régulièrement les sols, les outils ou les surfaces dans les zones de travail contribue à l'accumulation de poussière de plomb et à une exposition secondaire.

STATISTIQUES

- En 2024, l'OSHA a enregistré 5 190 décès sur le lieu de travail, les décès liés au plomb étant rares (<0,5 %) mais liés à une exposition chronique ou à des blessures secondaires (par exemple, chutes dues à des troubles neurologiques). Selon le NIOSH, des EPP et des pratiques d'hygiène appropriés pourraient prévenir la plupart des incidents.
- En 2024, les violations de la norme sur le plomb (29 CFR 1926.62) figuraient parmi les 10 premières dans le secteur de la construction (1 200 citations), souvent en raison de l'utilisation de respirateurs ou de vêtements de protection inadéquats. Les violations des normes relatives aux EPP (29 CFR 1910.132) se classaient au 6e rang (1 876 citations), et les

violations des normes relatives à la communication des dangers (29 CFR 1910.1200) au 2e rang (3 200 citations).

- Une étude du NIOSH réalisée en 2022 a révélé que 15 % des travailleurs du bâtiment manipulant de la peinture ancienne ou des sols contaminés étaient exposés à des concentrations de plomb supérieures à la limite d'exposition admissible (PEL), et que 20 % d'entre eux ne disposaient pas de vêtements de protection ou d'appareils respiratoires adéquats.
- WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès par an en Colombie-Britannique (2020-2023), les incidents liés au plomb étant rares (<1 %) mais liés à une exposition chronique. Les EPP et l'hygiène sont essentiels.
- Les données du CCHST pour 2023 ont montré que les lieux de travail imposant le port de masques respiratoires et de vêtements de protection ont réduit de 20 % les blessures liées au plomb, en particulier dans les travaux de rénovation ou d'aménagement paysager.
- En 2024, l'Ontario a introduit des amendes pouvant atteindre 500 000 dollars pour les infractions répétées à la santé et à la sécurité au travail, y compris le non-respect des EPP, ce qui a eu un impact sur les entreprises qui ne fournissaient pas de vêtements de protection adéquats pour l'exposition au plomb.